



AIDES A DOMCILE Invisibles mais essentielles !

Les élues FO Action Sociale ont pris connaissance de la note d'information de la collectivité de Corse en date du 22 juillet 2024 avec comme objet : télégestion – révision du plafond du taux de correction.

La directrice, au nom de la Collectivité de Corse, annonce qu'après 16 mois d'utilisation commune de cet outil, un premier bilan laisse apparaître un résultat globalement satisfaisant.

Pourtant elle rajoute que comme certaines factures font l'objet d'un dépassement « du taux de durée corrigée » autorisé, à savoir 7 %, vous exigez de DOMATEL qu'elle contrôle plus rigoureusement le « taux de durée corrigée ». Par ailleurs, sans aucune raison à compter du 1er septembre 2024, la limite admise du taux de durée corrigée » est abaissée à 6 %.

Le travail indispensable que nous effectuons et déjà mis en difficulté ne sauraient être soumis à une nouvelle baisse (taux de 6%) austérité budgétaire qui ne dit pas son nom.

Pour les élues FO, cette décision n'est pas acceptable !

Si le résultat global est satisfaisant alors vos exigences sont injustes.

Cette méthode purement comptable aboutit à demander aux salariés d'intervenir en moins de temps auprès des usagers concernés qui pourtant peuvent en avoir besoin pour ainsi pouvoir se rendre chez le suivant dans le taux de durée décidé unilatéralement. Par ailleurs tout dépassement de notre intervention fait peser sur ces mêmes usagers un reste à charge supplémentaire.

Cette méthode inhumaine empêche que notre intervention comme professionnel du travail social soit financée à la hauteur réelle de nos droits (salaires et temps de trajet) et des besoins réels en temps que nécessite notre intervention auprès d'une partie des personnes les plus fragiles de notre société, intervention qui est forcément variable en fonction de chaque situation individuelle.

La Corse fait exception dans le mauvais sens du terme, en favorisant une règle sur un taux corrigé de nos interventions essentielles auprès des usagers de notre société.

C'est pourquoi, nous réclamons que soit financé à la hauteur des besoins un taux de durée mais nous revendiquons que ce taux de durée ne soit plus corrigé.

SYNDICAT FO ADMR CORSE du SUD de l'ACTION SOCIALE CGT-FORCE OUVRIERE

Siège social : FO de la Corse du Sud, 4 Avenue Kennedy, 20 090 Ajaccio

@ : fo.admrcorsedusud@gmail.com